

INSPECTION DE L'EHPAD, RESIDENCE EDILYS LA VALLEE A SAINT-MALO

DU 16 OCTOBRE 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Cadre institutionnel	Prescription 1 (Ecart n°1)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec la réglementation.	Article L311-8 du CASF	6 mois	Projet d'établissement
Cadre institutionnel	Prescription 3 (Ecart n°3)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires en matière de composition du CVS.	Article D311-5 du CASF, applicable depuis le 1er janvier 2023 issu du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale	12 mois	Décision instituant le CVS

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels
Gestion des risques	Recommandation 1 (Remarque n° 1 et 4)	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour chaque professionnel de l'établissement y compris la directrice, afin de fixer clairement les responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».	Recommandation ANESM « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » Décembre 2008.
Gestion des risques	Recommandation 2 (Remarque n° 2)	Veiller à une bonne appropriation de l'organigramme par l'ensemble du personnel de l'EHPAD.	
Gestion des risques	Recommandation 3 (Remarque n° 5)	Mettre en place des protocoles validés prévoyant les conduites à tenir en cas de survenue d'incidents graves au sein de l'établissement.	Les bonnes pratiques de soins en EHPAD - DGS/DGAS/société française de gériatrie et gérontologie - Octobre 2007.
Gestion des risques	Recommandation 4 (Remarque n° 6)	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de l'appropriation par le personnel des protocoles existants	Les bonnes pratiques de soins en EHPAD - DGS/DGAS/société française de gériatrie et gérontologie - Octobre 2007.
Gestion des risques	Recommandation 5 (Remarque n° 7)	Mettre en place un dispositif d'analyse et de gestion des événements indésirables signalés dans l'établissement.	
Gestion des risques	Recommandation 6 (Remarque n° 8)	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement.	Recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS